

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 13 décembre 2021
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois de décembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte DENIS Daniel, FRANKE Véronique, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LEBIGOT Elodie, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, POREE Thierry, PLANQUE Yves, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure.

Secrétaire de séance : COSTARD Charlotte.

Le quorum est atteint.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des principales dépenses d'investissement effectuées depuis le conseil municipal du 27 octobre 2021 :

Type d'opération	Libellé de l'opération Fournisseur	Date	Montant TTC en euros
Investissement dépense	Travaux La Halle 901 AMC FOLLIOT	28/10/2021	4 998,36
Investissement dépense	Travaux La Halle 901 VIGER	28/10/2021	3 676,86
Investissement dépense	Changement fenêtre presbytère VERDIERE	09/11/2021	3 168,00
Investissement dépense	Voirie Grand Clos TP LARONCHE	09/11/2021	27 372,00
Investissement dépense	Travaux La Halle 901 LE COGUIC	16/11/2021	6 577,97
Investissement dépense	Toiture dortoir maternelle J. HENRY	19/11/2021	17 655,24
Investissement dépense	Travaux La Halle 901 VERDIERE	23/11/2021	16 611,19
Investissement dépense	Diagnostic de solidité bâtiment Longuemarerie APAVE	30/11/2021	2 524,32
Investissement dépense	Extension parking Avenard TP LARONCHE	30/11/2021	13 507,99
Investissement dépense	Illuminations de Noël REXEL	30/11/2021	1 141,91

L'assemblée prend acte.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 13 décembre 2021
 Extraits du registre des délibérations
 (Affichage valant publicité des délibérations)

3. Budget communal : décision modificative budgétaire

Le paiement des dernières factures de l'exercice relatives aux opérations « salle culturelle » et « salle polyvalente » rend nécessaire la décision modificative budgétaire suivante, pour un montant total de 24 074 euros.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 08 décembre 2021,

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative budgétaire présentée ci-dessous:

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
022 Dépenses imprévues	- 6 500		
023 Virement à la section d'investissement	6 500		
TOTAL	0		0
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
2313 immob. en cours constructions	6 500	021 Virement de la section de fonctionnement	6 500
		TOTAL	6 500
21 312 Bâtiments scolaires	- 12 500		
2313 immob. en cours constructions	12 500		
20 Dépenses imprévues	- 5 074		
2313 immob. en cours constructions	5 074		

4. Budget communal : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la transformation de la salle omnisports en salle polyvalente associative

Pour mémoire, la commune a signé le 11 décembre 2019 un marché de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier d'architectes de la Touques pour l'opération de transformation de la salle omnisports en salle polyvalente associative. Le montant de la prestation s'élevait à 22 200 euros HT (26 640 euros TTC), soit 7,4% du coût hors taxes de travaux, estimés à cette époque à 300 000 euros HT.

Depuis, le projet a considérablement évolué, notamment dans sa composante « efficacité énergétique » et le montant des travaux est à présent évalué 703 866 € HT.

Cette modification entraîne la renégociation du montant du marché de maîtrise d'œuvre.

L'avenant ci-annexé porte le montant de la prestation à 42 232,13 euros HT, soit 6% du montant prévisionnel des travaux.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 08 décembre 2021,

L'assemblée, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre tel que figurant en annexe.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 13 décembre 2021
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

5. Budget communal : versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association MusikenSaire

L'association saint-pierraise MusiKenSaire a organisé deux événements culturels de qualité en novembre 2021 dans la commune :

- Un spectacle musical « histoires de guitares » le 12 novembre dans La Halle 901 ;
- Une exposition « Histoires de guitares et bois de musique » du 11 au 14 novembre à La Passerelle des Arts.

Afin de partager pour partie les frais engendrés par l'organisation de ces deux manifestations, il est proposé de verser à l'association MusiKenSaire une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 08 décembre 2021,

L'assemblée, à l'unanimité :

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association MusikenSaire ;
- DIT que cette somme sera imputée à l'article 6745 « subventions exceptionnelles ».

6. Budget communal : convention avec l'association diocésaine de Coutances pour le cofinancement des travaux d'installation d'un nouveau dispositif de chauffage dans l'église

L'église nécessite d'importants travaux et la commune souhaite mettre en place un plan pluriannuel de travaux pour ce bâtiment à partir de 2022. L'opération la plus urgente est le remplacement du système de chauffage, qui est devenu obsolète et inopérant. L'option la plus adaptée est la fourniture et la pose d'un système de chauffage au sol avec une installation de chauffeuses.

Suite à la dissolution de l'association cantonale qui oeuvrait pour la paroisse, les fonds détenus par cette association ont été transférés sur le compte de l'association diocésaine de Coutances. Lors d'une rencontre entre le maire de SAINT-PIERRE-EGLISE, M. le curé de la paroisse ainsi que deux membres de la vie paroissiale, il a été décidé que l'association diocésaine participerait financièrement aux travaux d'aménagement du chauffage via le versement à la commune d'une somme de 40 000 euros provenant de l'ancien compte de l'association cantonale.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 08 décembre 2021,

L'assemblée, à la majorité des conseillers présents ou représentés (un contre) :

- AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat avec l'association diocésaine de Coutances ci-annexée.

7. Budget communal et intercommunalité: approbation de l'attribution de compensation libre 2021

Par délibération du 28 septembre 2021, le conseil communautaire a arrêté le montant de l'attribution de compensation (AC) libre révisée pour 2021.

Celle-ci doit permettre de corriger certaines erreurs ou omissions et d'appliquer les clauses de revoyure prévues par les rapports d'évaluation de la CLECT. Elle permet également de prendre en compte les principaux services faits concernant les recettes « enfance / petite enfance » qui doivent être remboursées par le budget annexe des services communs au budget principal communautaire.

En 2020, la commune de SAINT-PIERRE-EGLISE a perçu ou versé une AC définitive pérenne de 719 366 € en fonctionnement et – 17 458 € en investissement.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 13 décembre 2021

Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

L'AC liée aux transferts de charges pour 2021 (eaux pluviales urbaines) s'élève à :

- en fonctionnement - 1 517 €
- en investissement - 3 160 €

L'AC 2020 Droit commun, tenant compte des transferts de charges de l'année, s'élève donc à :

- en fonctionnement
717 849 € (719 366 – 1 517)
- en investissement - 20 618 € (- 17 458 –
3 160)

La révision de l'AC liée aux clauses de revoyure et corrections diverses s'élève à :

- en fonctionnement (pérenne) - 7 371 €
- en fonctionnement (non
pérenne) €

Les parts libres et non pérennes de 2020, correspondant aux services faits conservés par la commune et aux services faits à reverser aux services communs, s'élèvent à :

- Services faits commune
(non pérenne) 0 €
- Services faits services
communs (non pérenne) - 7 793 €

L'AC libre 2020, tenant compte des services faits de l'année, s'élève donc à :

- en fonctionnement **704 202 €**
- en investissement **0 €**

Enfin, la part restituée pour la gestion en service commun s'élève à – 640 621 €, les autres services communs tels que les ADS se chiffrant à – 5 704 €.

Enfin, la neutralisation de l'AC « eaux pluviales urbaines » (suite à la signature de convention de délégation de gestion) s'élève à :

- en fonctionnement 9 897 €
- en investissement 20 618 €

Au final, l'AC budgétaire 2021 s'élève donc à :

- **en fonctionnement 66 257 €**
- **en investissement 0 €**

Conformément à l'article 1609 nonies C, titre V, 1 bis du Code Général des Impôts, les conseils municipaux des communes membres intéressées doivent délibérer, à la majorité simple, sur l'approbation de l'AC libre qui les concerne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du 28 septembre 2021 de la communauté d'agglomération arrêtant le montant de l'AC libre 2021.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 13 décembre 2021
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 08 décembre 2021,

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le montant d'AC libre 2021 tel que délibéré par la communauté d'agglomération :

AC libre 2020 en fonctionnement :	704 202 €
AC libre 2020 en investissement :	0 €

8. Culture : révision des tarifs de mise à disposition de La Halle 901

Par délibération en date du 2021, le conseil municipal a adopté les tarifs d'utilisation de La Halle 901 par les tiers.

Avec le recul conféré par 3 mois d'utilisation, il apparaît nécessaire de les actualiser.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 08 décembre 2021,

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE les tarifs d'utilisation de La Halle 901 tels que présentés en annexe.

9. Culture : convention de partenariat avec l'association MusikenSaire pour l'organisation de concerts à La Halle 901

L'association MusikenSaire organise des concerts toute l'année dans des genres musicaux variés tels que jazz, chanson française, musiques folk et trad, pop, rock, electro, rap. MusiKenSaire est également partenaire d'autres structures et événements culturels du Cotentin.

Suite à l'ouverture de La Halle 901 et ayant pris acte de la volonté de la commune d'offrir une programmation musicale variée, l'association a proposé à la commune un partenariat pour l'organisation régulière de concerts dans sa salle de spectacle. Ce partenariat aurait dans un premier temps une durée de 6 mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Il est décrit dans la convention ci-annexée.

L'assemblée, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat avec l'association MusikenSaire ci-annexée.

10. Personnel communal : création d'un emploi aidé en CUI-CAE de 7h par semaine pour les affaires scolaires

Le conseil départemental, dans le cadre de sa politique sociale, finance plusieurs dispositifs d'emploi d'insertion. Parmi eux figure le contrat unique d'insertion-contrat d'adaptation à l'emploi (CUI-CAE), qui permet aux personnes titulaires du revenu de solidarité active (RSA) et éloignées de l'emploi de reprendre progressivement une activité et augmenter leurs chances de réinsertion sur le marché du travail. Le temps de travail de la personne recrutée s'élève à 7 heures par semaine. Un tutorat est assuré par l'employeur. Le contrat est signé pour une durée de 6 mois, renouvelable. L'employeur perçoit une aide financière du Département à hauteur de 95% du SMIC horaire brut.

Il est proposé de procéder à la création d'un poste en CUI-CAE de 7 heures par semaine, affecté aux affaires scolaires (accompagnement de la pause méridienne).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 08 décembre 2021,

L'assemblée, à l'unanimité :

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 13 décembre 2021
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

- CREE un emploi d'insertion CUI-CAE de 7 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- L'INSCRIT au tableau des effectifs.

11. Personnel communal : création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité, destiné aux affaires scolaires

Le service scolaire a la particularité de devoir adapter constamment son fonctionnement en fonction des effectifs et, depuis 2020, des prescriptions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19.

A la rentrée 2021, la commune a vu l'effectif des rationnaires de maternelle augmenter sensiblement : le nombre d'enfants de petite section (3 ans) inscrits à la cantine (et potentiellement présents) s'élève à 21 au lieu de 10 en 2020/2021. Ces enfants, encore peu autonomes, exigent un accompagnement important. Pour cette raison, la commune doit avoir recours à une personne supplémentaire.

Le statut de la fonction publique territoriale permet la création de postes non permanents en cas d'accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois consécutifs compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois.

Vu l'article 3, 1^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 08 décembre 2021,

L'assemblée, à l'unanimité :

- CREE un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 11h/semaine en temps scolaire uniquement, à compter du 1^{er} janvier 2022, dans les conditions de durée fixées par les textes ;
- L'INSCRIT au tableau des effectifs.

12. Questions diverses

La séance est levée à 21h25.